



MAISON DU DON AU 37 RUE LUCIEN FAURE 33300 BORDEAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 4- Revêtements de Sols

15/07/2026

Maître d'ouvrage
Etablissement Français du Sang

Maître d'œuvre
SINGULARITE ARCHITECTES
c.bouchevreau@singularite-architectes.fr

Équipe de maîtrise d'œuvre
Economiste
ECOC INGENIERIE
b.lagneaux@ecoc-engineering.fr

BET Fluides
BETA FLUIDES
o.soubeiran@betafluides.com
n.mimoun@betafluides.com

Sommaire

<u>Lot 04 Revêtements de Sols</u>	3
A – GÉNÉRALITÉS	3
0.0 – Spécifications techniques	3
4.0.1 – Consistance des travaux	3
4.0.2 – Classement UPEC	3
4.0.3 – Etudes d'exécution	4
4.0.4 – Règles d'exécution	4
4.0.5 – Protection des ouvrages	5
B – DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
4.1 – Préparation	5
4.1.1 – Préparation du support - Ragréage	5
4.2 – Revêtements de sols	5
4.2.1 – Sol souple caoutchouc coloris beige	5
4.2.2 – Sol souple caoutchouc coloris bleu foncé	6
4.2.3 – Sol souple - zone technique	7
4.2.4 – Tapis d'entrée encastré - 12mm	7

Lot 04 | Revêtements de Sols

A – GÉNÉRALITÉS

0.0 – Spécifications techniques

4.0.1 – Consistance des travaux

Objet des travaux

Les travaux consistent en la réalisation complète de tous les ouvrages de sols souples de l'opération.

Il est formellement spécifié que toutes les énumérations faites au cours du présent C.C.T.P. ne seront jamais considérées comme limitatives et que le prix global comprendra implicitement tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux de sols textiles et stratifiés, l'entreprise étant réputée connaître parfaitement chaque détail des ouvrages prévus aux divers autres lots.

En cas d'omission ou d'imprécision dans le C.C.T.P., l'entrepreneur sera tenu d'exécuter la totalité des ouvrages suivant les règles de l'art et, par analogie, à ceux décrits, et ce, sans supplément du prix global de son offre.

Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur titulaire du présent marché est seul responsable de la bonne tenue et du bon aspect des sols souples. Il s'assure de la compatibilité des produits qu'il applique avec les subjectiles et les produits de traitement.

Reconnaissance et réception des supports

L'entrepreneur devra s'assurer, avant toute intervention, de la parfaite exécution des ouvrages dus par d'autres corps d'état en cours de travaux et à l'état de finition, en particulier avec les corps d'état : gros-œuvre, cloisons, menuiseries intérieures bois, serrurerie, plomberie, carrelage, électricité, etc.

La réception des supports sera permanente et au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Préparation des supports

Avant toute exécution d'ouvrage de revêtement, l'entrepreneur devra le nettoyage complet des locaux dans lesquels il intervient, ainsi que l'ensemble des travaux préparatoires de réfection des supports et de ragréages nécessaires.

Ces travaux seront réalisés suivant les exigences du planning, en coordination avec les entreprises directement concernées.

Mise en œuvre, finitions et raccordements

L'entrepreneur titulaire du présent marché devra tous les travaux de finition nécessaires à un résultat soigné (découpe autour des siphons, finition en plinthes, etc.).

Les accessoires seront dus, ainsi que toutes les sujétions de pose, et en particulier celles des découpes au droit des portes, des canalisations, etc.

Traitement de finition

Les revêtements de sols devront avoir reçu un traitement de métallisation réalisé en usine.

4.0.2 – Classement UPEC

Les indices du classement UPEC des revêtements de sols sont respectés, en référence aux recommandations définies dans les cahiers du CSTB (notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux), selon la nature des locaux intérieurs au site.

Les fiches techniques et avis techniques des matériaux mis en oeuvre devront être fournis pour justifier des classements UPEC conformes aux exigences.

Les revêtements de sols sans classement UPEC (par exemple pierre naturelle, parquet, ...) doivent respecter les normes spécifiques à ces familles ou bénéficier d'un Avis Technique.

4.0.3 – Etudes d'exécution

L'entrepreneur devra joindre, hors pièces dont la production est imposée dans les documents administratifs, les fiches techniques de fabrication et de composition des produits qu'il souhaite utiliser. Elles permettront de connaître la classification UPEC, la classification au feu et autres caractéristiques des produits utilisés.

En plus de celles concernant les produits de sols souples, l'entrepreneur devra fournir les fiches techniques des colles utilisées.

4.0.4 – Règles d'exécution

Conditions d'intervention

L'entrepreneur devra respecter les conditions minimales d'intervention applicables aux travaux de sols souples, telles que fixées d'une part par le DTU et d'autre part par les fiches techniques des produits.

Le degré d'humidité du support ne devra pas excéder 3 % de la masse sèche, déterminé en étuve ventilée à 70 °C.

Stockage et conditions ambiantes

Conformément au DTU 53.2, les revêtements de sols plastiques doivent être entreposés dans des locaux clos et aérés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 15 °C durant les 48 heures précédant la pose.

La température minimale du support et de l'atmosphère nécessaire à la mise en œuvre des revêtements plastiques doit être comprise entre 10 et 18 °C selon le type de revêtement utilisé.

Mise en œuvre

Les dispositions des lés, des dalles ou des bandes devront être conformes au DTU 53.2 et aux prescriptions du fabricant.

La pose sera rigoureusement conforme aux prescriptions du DTU, des avis techniques et des recommandations du fabricant.

Avant toute exécution des travaux de sols souples, l'entrepreneur devra le nettoyage complet des locaux dans lesquels il intervient.

Toutes les sujétions seront dues pour une finition soignée (liste non exhaustive) :

- toutes les coupes nécessaires à une finition soignée ;
- le marouflage ;
- le soudage des revêtements entre les lés ou les dalles ;
- le soudage des lés ou dalles avec les plinthes ;
- le soudage des plinthes entre elles ;
- le simple ou double encollage des lés ou des dalles et des plinthes ;
- tous les joints nécessaires.

Après la mise en œuvre des revêtements de sols, les tolérances seront de plus ou moins 3 mm pour l'horizontalité du local.

4.0.5 – Protection des ouvrages

L'entreprise devra la protection de tous les ouvrages pendant l'exécution des travaux de sols souples.

Il devra également prévoir la pose d'une protection en polypropylène alvéolaire du type PROTECTA PANNEAU de chez PROTECTASCREEN ou similaire pour la protection de ses ouvrages de sols souples après leur mise en oeuvre et ce, jusqu'à la réception.

B – DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 – Préparation

4.1.1 – Préparation du support - Ragréage

Après la dépose des revêtements de sols par le LOT CURAGE, l'entreprise du présent lot devra poncer le ragréage existant.

Constitution des travaux :

- ponçage du ragréage existant
- aspiration et nettoyage
- dépose du ragréage non adhérent
- traitement des fissures
- préparation du support pour l'application d'un nouveau ragréage

Remarques:

Dans le cas de support trop poreux, l'entreprise devra la mise en oeuvre d'un primaire d'accrochage, appliqué au rouleau ou à la brosse.

Primaire d'accroche compatible suivant le classement UPEC des revêtements.

L'entreprise du présent lot devra reprendre le défaut de planéité au niveau du sol.

Mise en oeuvre d'un produit de réparation adapté, marque SIKA ou techniquement équivalent.

Préparation du support pour la mise en oeuvre d'un nouveau sol.

4.2 – Revêtements de sols

4.2.1 – Sol souple caoutchouc coloris beige

Fourniture et mise en œuvre de sol souple en caoutchouc Nora Unita 7101 beige, ou techniquement équivalent

Références normatives

- DTU 53.2 – Travaux de revêtements de sols en matériaux souples.
- EN 14041 – Revêtements de sol résilients : caractéristiques essentielles.

Caractéristiques

- Revêtement en caoutchouc
- Classification UPEC U4P3E2C1
- Affaiblissement acoustique aux bruits d'impact $\Delta L_w \geq 2$ dB.
- Surface : lisse

Mise en œuvre

- Stockage des rouleaux à plat, température 18–25 °C, hygrométrie 45–65 % R.H., hors

- poussière.
- Contrôle et préparation du support selon DTU 53.2 : planéité ≤ 2 mm sous règle de 2 m, hygrométrie $\leq 2,5$ % CM.
- Application d'un primaire d'accrochage adapté (acrylique ou époxy) après dépoussiérage et dégraissage.
- Ragréage des irrégularités supérieures à 1 mm avec produit à retrait compensé.
- Pose en plein collage à l'adhésif polyuréthane ou dispersion acrylique, en évitant toute formation de bulles.
- Respect d'un joint périphérique de dilatation de 8– 10 mm, maintien par cales jusqu'au séchage complet.
- Soudure à chaud des lés avec fil de soudure coloris approchant, finition lissée au fer et solvants compatibles.
- Nettoyage des excédents de colle et vérification de l'adhérence avant remise en service.

Prescriptions complémentaires

- Contrôle visuel et métrologique de la planéité, des raccords et de la soudure en réception.
- Nettoyage initial : eau tiède et détergent neutre, sans acide ni alcalin fort.
- Fourniture d'une notice d'entretien avec préconisations de produits et fréquences de nettoyage.

4.2.2 – Sol souple caoutchouc coloris bleu foncé

Fourniture et mise en œuvre de sol souple en caoutchouc Nora Unita 7119 bleu, ou techniquement équivalent

Références normatives

- DTU 53.2 – Travaux de revêtements de sols en matériaux souples.
- EN 14041 – Revêtements de sol résilients : caractéristiques essentielles.

Caractéristiques

- Revêtement en caoutchouc
- Classification UPEC U4P3E2C1
- Affaiblissement acoustique aux bruits d'impact $\Delta L_w \geq 2$ dB.
- Surface : lisse

Mise en œuvre

- Stockage des rouleaux à plat, température 18–25 °C, hygrométrie 45–65 % R.H., hors poussière.
- Contrôle et préparation du support selon DTU 53.2 : planéité ≤ 2 mm sous règle de 2 m, hygrométrie $\leq 2,5$ % CM.
- Application d'un primaire d'accrochage adapté (acrylique ou époxy) après dépoussiérage et dégraissage.
- Ragréage des irrégularités supérieures à 1 mm avec produit à retrait compensé.
- Pose en plein collage à l'adhésif polyuréthane ou dispersion acrylique, en évitant toute formation de bulles.
- Respect d'un joint périphérique de dilatation de 8– 10 mm, maintien par cales jusqu'au séchage complet.
- Soudure à chaud des lés avec fil de soudure coloris approchant, finition lissée au fer et solvants compatibles.
- Nettoyage des excédents de colle et vérification de l'adhérence avant remise en

service.

Prescriptions complémentaires

- Contrôle visuel et métrologique de la planéité, des raccords et de la soudure en réception.
- Nettoyage initial : eau tiède et détergent neutre, sans acide ni alcalin fort.
- Fourniture d'une notice d'entretien avec préconisations de produits et fréquences de nettoyage.

4.2.3 – Sol souple - zone technique

Revêtement de sol PVC compact hétérogène U4 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5 dB déclarée en lés de 2 m certifié QB UPEC et classé U4 P3 E2/ C2 de type Sarlon primeo compact 43 ou techniquement équivalent. Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera de 0,03 mm.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,70 mm,, et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie et qui lui permettra d'avoir une résistance à la glissance R10.

Le produit intégrera jusqu'à 20 % de contenu recyclé.

Le choix des coloris se portera sur 7612 - nuance light grey ou équivalent chez un autre fabricant

Pose collée :

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud sur support bois, E2 : joints soudés à chaud sur support béton, E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure.

Nettoyage et entretien :

- L'entreprise en charge du nettoyage de mise en service des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

4.2.4 – Tapis d'entrée encastré - 12mm

Fourniture et mise en œuvre de tapis d'entrée encastré de 12 mm d'épaisseur, composé de profilés en aluminium anodisé et d'inserts textiles beige foncé de marque DIPLOMATE Premium de chez EMCO, ou équivalent.

Caractéristiques

- Tapis encastré 12 mm d'épaisseur totale, adapté pour zones d'entrée à trafic moyen à élevé
- Profilés en aluminium extrudé anodisé, résistance à la corrosion et à l'usure
- Insertions textiles filtrantes et grattantes, coloris beige foncé
- Format selon plans architectes
- Marque : DIPLOMATE Premium de chez EMCO, ou équivalent
- Support encastré préparé, plan, sain et porteur

Mise en œuvre

- Vérifier la planéité du support (tolérance ≤ 2 mm sous règle de 2 m) et la propreté (absence de poussières, corps gras, efflorescences)
- Profil de finition pour chants de revêtements aux jonctions de sols par profil alu chromé anodisé brossé de SCHIENE-AE de chez SCHULTER ou équivalent
- Poser le tapis dans la feuillure, contrôle de l'alignement : joints de profilés réguliers, perpendiculaires au passage principal
- Calage et fixation mécanique des profilés aluminium selon préconisations du fabricant (vis inox, chevilles adaptées au support)
- Assemblage des modules sans jeu excessif, serrage uniforme sans déformation du profilé
- Respect des conditions climatiques : mise en œuvre à $+5$ °C min. et humidité relative < 75 %

Prescriptions complémentaires

- Entretien régulier par aspiration et lavage à l'eau claire, sans agents agressifs ni solvants
- Contrôle qualité en fin de chantier : planéité, alignement, absence de jeu, tenue au passage
- Documentation à fournir : fiches techniques, certificats de conformité, rapport de pose